



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction régionale et interdépartementale  
de l'environnement, de l'aménagement  
et des transports

Direction des routes d'Île-de-France (DiRIF)

**REQUALIFICATION  
DE LA RN10**  
TRAPPES

# FLASHINFO

N°13 NOVEMBRE 2023

## FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA RN10 EN CONTINU DU VENDREDI 10 NOVEMBRE 2023 À 22H AU DIMANCHE 12 NOVEMBRE 2023 JUSQU'À 16H.

Lors des émeutes de juin dernier, un incendie a eu lieu sur le pont provisoire franchissant la RN10 au niveau de la mairie de Trappes (RD36). Des opérations d'inspections et des réparations préventives doivent être réalisées pour maintenir la pérennité de ce pont.

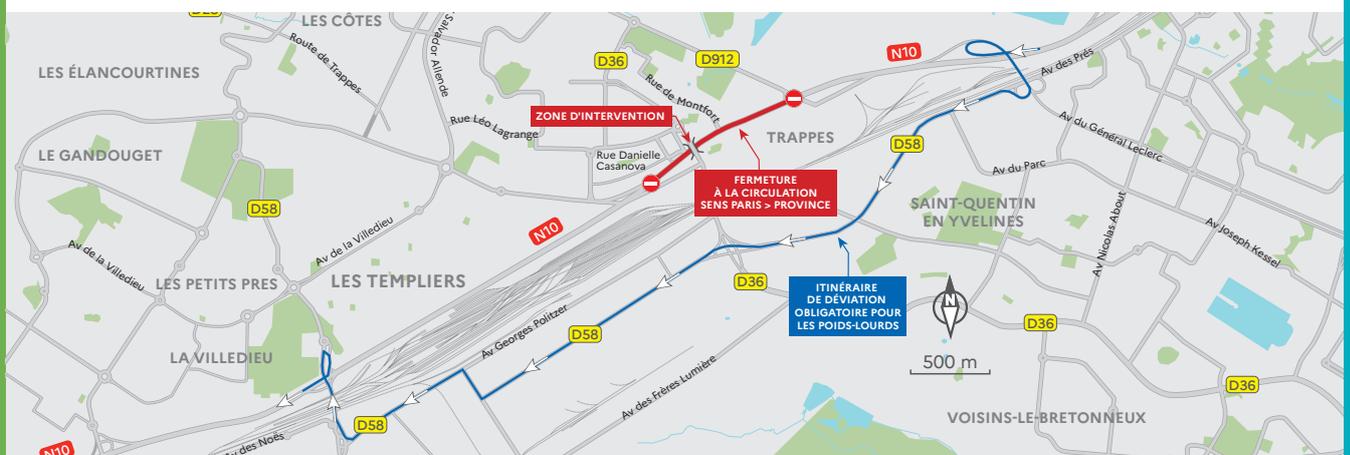
Ces opérations de réparation de l'ouvrage nécessitent l'enchaînement de plusieurs phases sans interruption pour empêcher la corrosion de l'ouvrage dégradé par l'incendie : mise en place d'un échafaudage, décapage de la peinture sous bâche pour éviter les projections en dehors du chantier, pose d'une nouvelle couche de peinture, et enfin retrait des protections, de l'échafaudage et nettoyage de la zone de chantier pour rétablir la circulation.

A cet effet, la RN10 au niveau de la commune de Trappes sera **fermée sans interruption du vendredi 10 novembre 2023 à compter de 22h jusqu'au dimanche 12 novembre 2023 à 16h.**

**Des itinéraires de déviation détaillés ci-après seront mis en place. Toutefois, nous vous recommandons, dans la mesure du possible, d'éviter les déplacements sur ce secteur pendant la période de fermeture.**

Les itinéraires de déviation seront les suivants :

- Dans le sens **Paris-province**, le **trafic poids-lourds devra obligatoirement emprunter l'itinéraire ci-dessous par la Z.A. de Trappes-Élancourt pour rejoindre la RN10 par l'échangeur des Templiers.** Cet itinéraire est également conseillé pour les véhicules légers dans la mesure où il pourrait offrir de meilleures conditions de circulation.



Plus d'informations :

@ rn10-trappes-travaux.dirif@developpement-durable.gouv.fr

www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

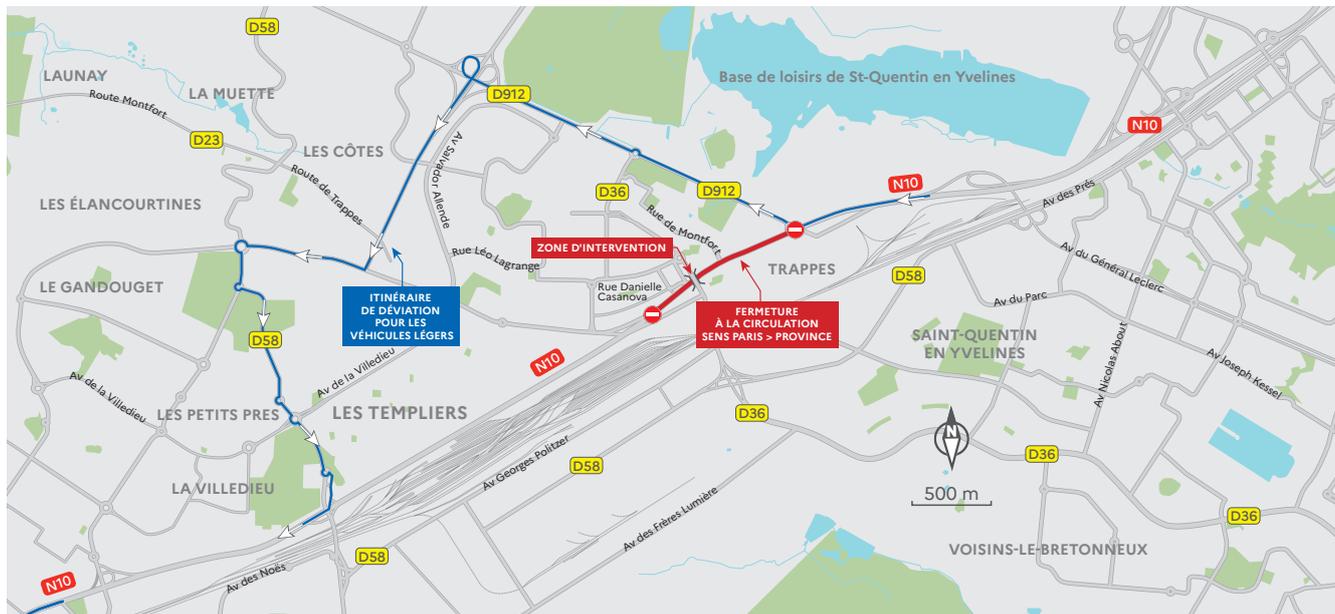
Opération  
cofinancée avec :



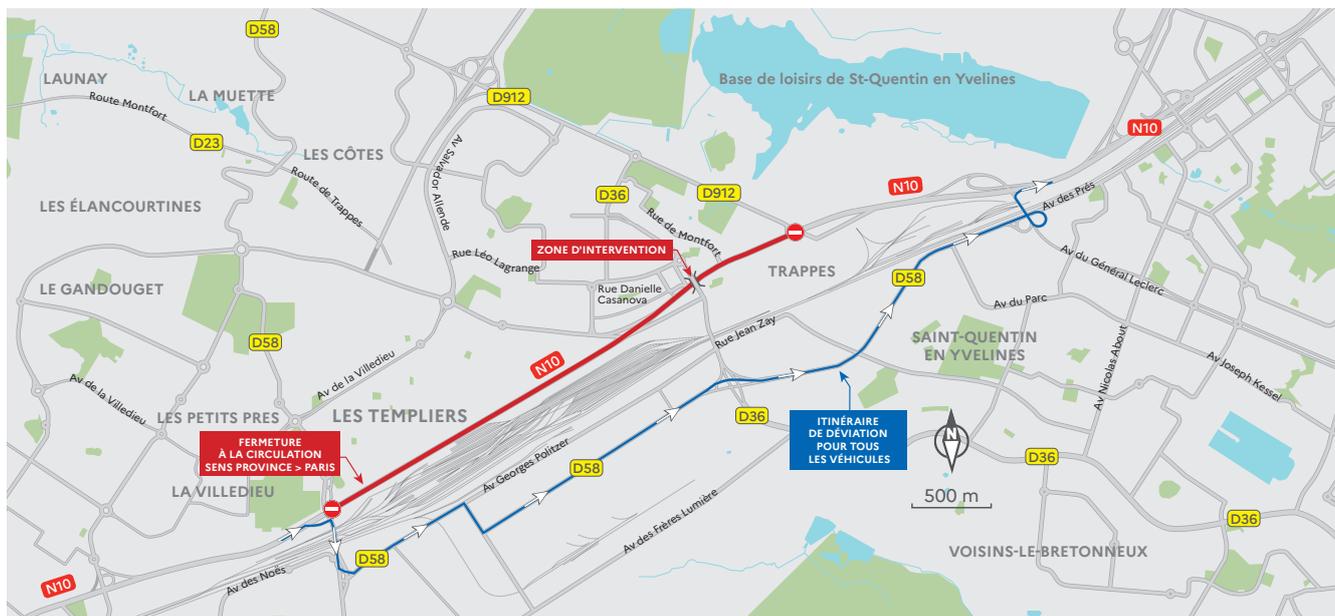
Yvelines  
Le Département



- Dans le sens Paris-province, les véhicules légers pourront également emprunter l'itinéraire suivant par la RD912 pour rejoindre Élancourt centre puis rejoindre la RN10 par l'échangeur des templiers :



- Dans le sens province-Paris, toutes les catégories de véhicules devront emprunter l'itinéraire suivant par la Z.A. de Trappes-Élancourt pour rejoindre la RN10 par l'avenue du Général Leclerc :



Consciente des désagréments que peuvent occasionner ces mesures exceptionnelles, la DiRIF et les entreprises intervenant pour son compte mettent tout en œuvre pour les minimiser et rouvrir à la circulation la section concernée de la RN10 dans les plus brefs délais.